



Publié par:  
**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

# Rapport 2014

Sur les

# REVENUS

Des

# INDUSTRIES EXTRACTIVES

## Synthèse

## INTRODUCTION

L'ITIE est un Mécanisme/Norme internationale qui a pour bût l'amélioration de la Transparence et de la gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles à travers la publication régulière de tous les paiements versés par les entreprises et de toutes les recettes perçues par l'Etat.

L'ITIE exige la publication d'un rapport annuel produit par un cabinet indépendant, qui concilie les chiffres et les volumes des déclarations du Gouvernement et des Entreprises. En effet, les Entreprises sont tenues de déclarer ce qu'elles ont versé à l'Etat, et l'Etat déclare ce qu'il a reçu des Entreprises.

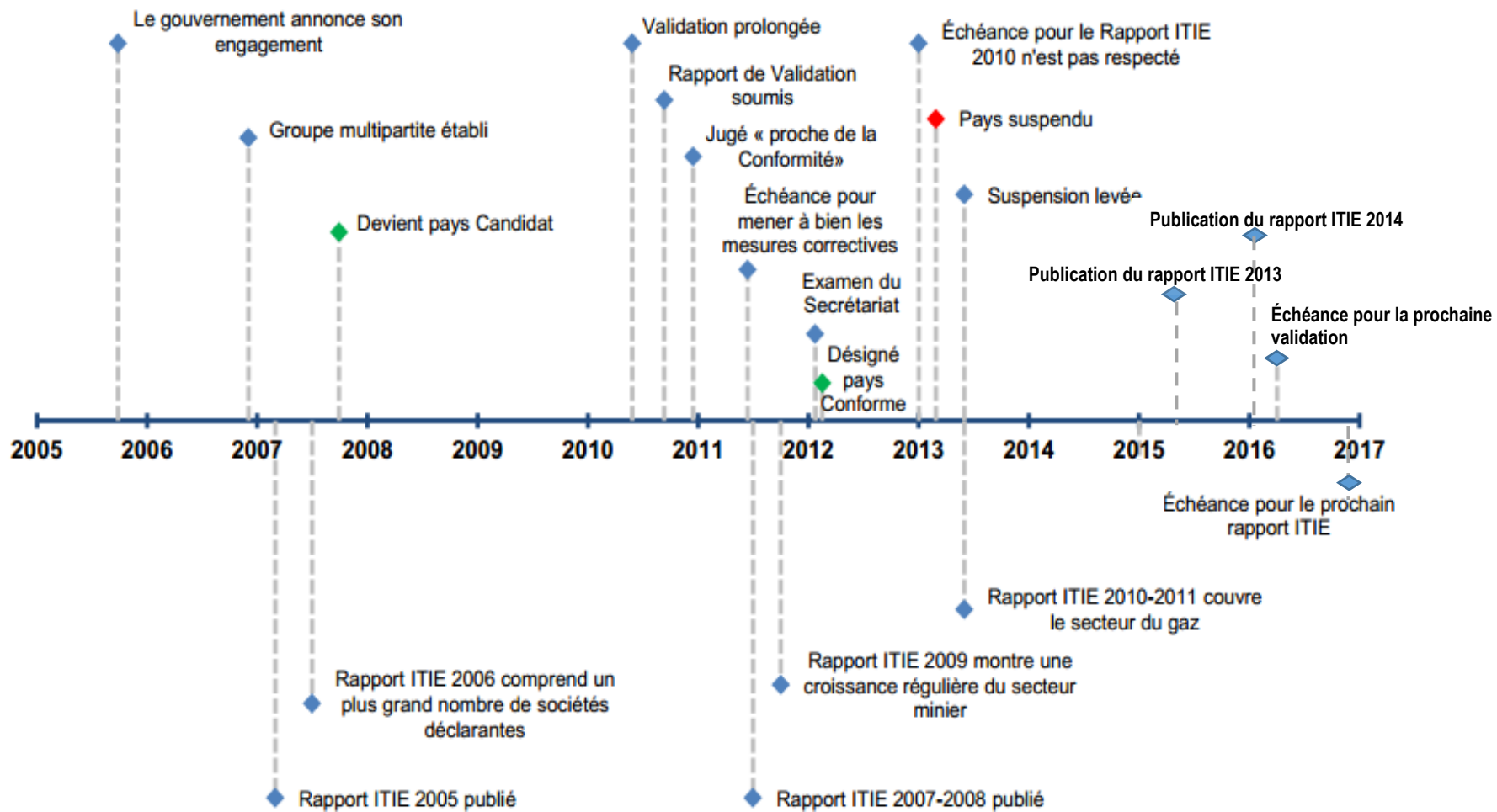
Le présent livret constitue une synthèse du rapport de l'administrateur indépendant du cabinet MOORE STEPHENS, portant sur les revenus des Industries Extractives de l'année 2014.

## QU'EST CE QUE L'ITIE

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une coalition multipartite comprenant : les Gouvernements, les Entreprises et la Société civile qui œuvrent ensemble pour améliorer la transparence et la gestion responsable dans les Industries Extractives. La Mauritanie a été désignée « pays conforme » en 2012 et a produit 10 rapports annuels à ce jour.



Le schéma ci-dessous retrace l'historique du processus de l'Initiative en Mauritanie depuis son adhésion à l'ITIE :



## PERIMETRE DU RAPPORT

Les travaux d'Administrateur indépendant ont consisté principalement à collecter, rapprocher et compiler, pour l'année 2014 :

- Les paiements déclarés versés à l'État par les entreprises extractives détentrices de titre miniers ou pétroliers en Mauritanie, d'une part ;
- Les paiements déclarés reçus par l'État de la part de ces entreprises, d'autre part.

La mission de conciliation a été conduite sur la base des normes comptables internationales (IFAC ISRS).

## AVANTAGE LIES A L'ITIE

- ✓ Renforcer le dialogue entre les parties prenantes (Etat, Organisations de la Société civile, Compagnies, Collectivités)
- ✓ Améliorer la gestion de ressources et favoriser une plus grande stabilité économique et politique pour le pays
- ✓ Améliorer le climat des investissements et attirer les investissements responsables
- ✓ Encourager la collaboration internationale

## PARTIE DECLARANTES

### Sélections des entreprises Extractives

#### **Secteur minier**

Le rapport couvre toutes les sociétés en production ainsi que celles détenant des titres miniers d'exploitation en 2014. Ce choix a conduit à la prise en compte de 9 entreprises détaillées comme suit :

N°	Société
1	SNIM
2	MCM
3	TASIAST MAURITANIE Ltd SA
4	EL Aouj Mining Company SA
5	Quartz Inc Mauritania
6	Sphere Mauritania sa
7	Tazadit Underground Mine
8	LegleitatIron Iron Mauritanie sa
9	Quartz de Mauritanie sa

#### **Secteur des hydrocarbures**

Le rapport couvre toutes les entreprises opérantes en Mauritanie. Ce choix a conduit à la sélection des 11 entreprises suivantes :

N°	Société
1	Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du patrimoine minier (SMHPM)
2	Petronas
3	Dana Petroleum
4	International Petroleum Grouping (IPG)
5	Repsol
6	Sonatrach (SIPEX)
7	Total
8	Tullow Oil
9	Chariot Oil Gaz Limited
10	Kosmos Energy
11	Dolphin Geophysical Ltd

## Sélection des Entités gouvernementales

Sur la base du périmètre retenu des sociétés extractives et des flux de paiement pour l'année 2014, cinq (5) administrations et entités publiques ont été sollicitées pour l'envoi des déclarations :

<b>Entité Gouvernementales</b>
<b>Administrations publiques</b>
1. Direction du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP)
2. Direction générale des douanes (DGD)
3. Direction du patrimoine de l'Etat (DPE)
<b>Entreprises d'Etat</b>
4. Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM)
5. Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier (SMHPM)

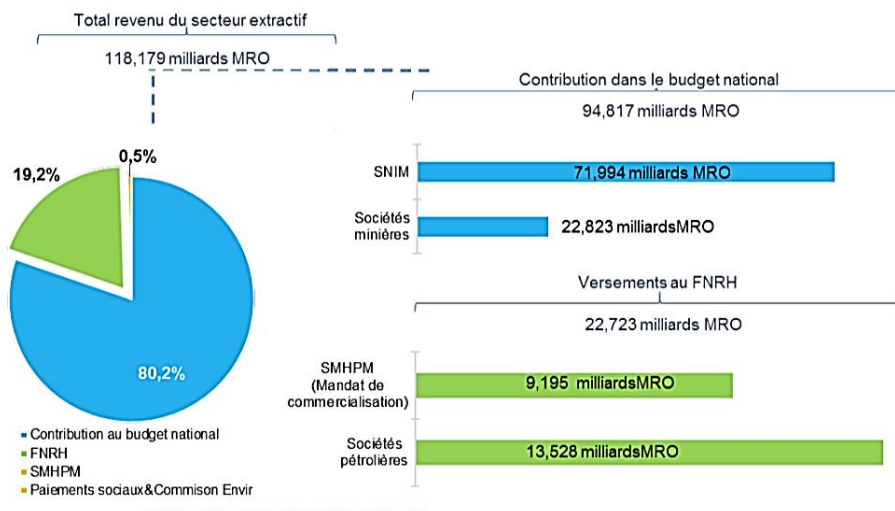
# CONTRIBUTION DU SECTEUR EXTRACTIF À L'ECONOMIE DE LA MAURITANIE

Le sous-sol mauritanien recèle d'importants gisements de minerais. Producteur de fer depuis plus d'un demi-siècle, le pays a connu ces dernières années le développement de nouvelles ressources grâce à l'exploration, l'exploitation et l'extraction d'autres substances minières comme : l'or, les terres rares, le phosphate, le sel, le gypse, le zinc, l'uranium et les minerais industriels.

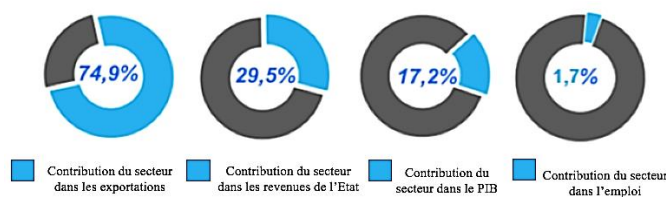
Des réserves de pétrole ont été aussi découvertes récemment au large des côtes, celles-ci viennent s'ajouter au seul champ pétrolier en production, notamment celui de Chinguetti.

La contribution du secteur extractif à l'économie mauritanienne en 2014 se présente comme suit :

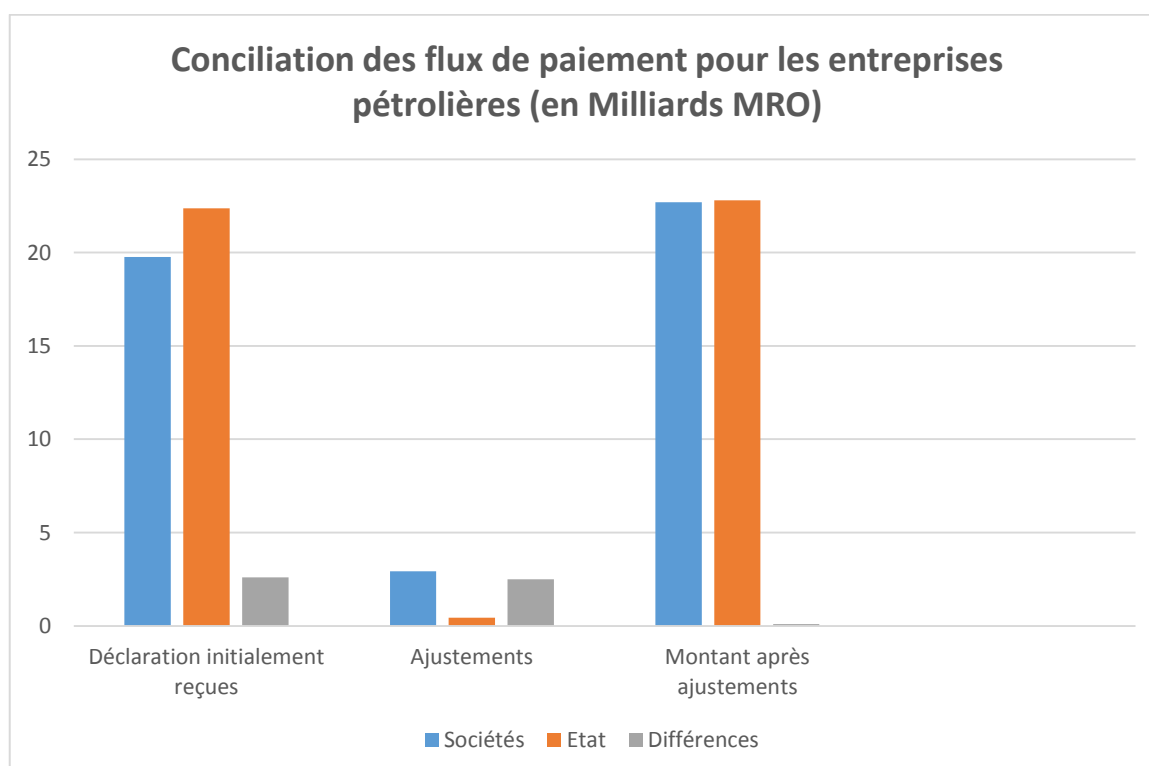
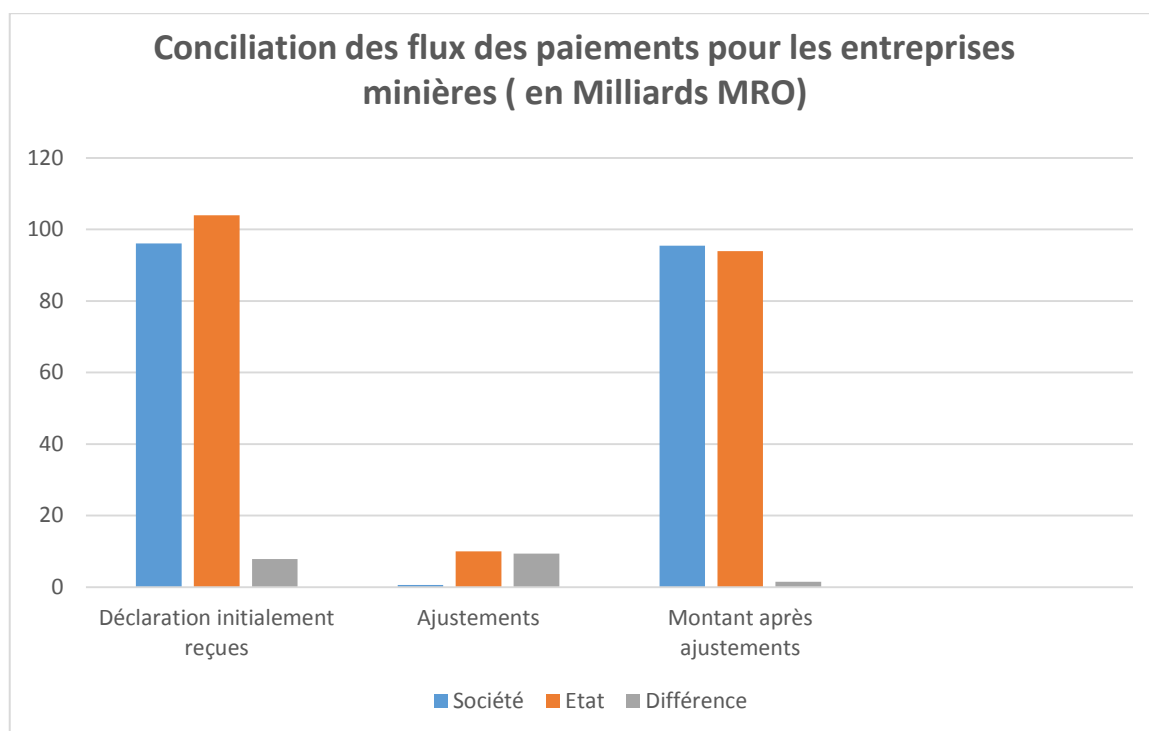
Exportations des industries extractives	438,3 Milliards MRO
PIB nominal des activistes extractives	264,121 Milliards MRO
Emploi	9 637 employés (87% sont des nationaux)



Ces chiffres représentent :



## CONCILIATION DES FLUX DE PAIEMENT PAR ENTREPRISE





Suite aux ajustements opérés, les écarts résiduels non conciliés sur les flux de paiements s'élèvent à **1 396 418 857 MRO (soit 1,11% des recettes des industries extractifs de l'Etat)**.

Cela est due à plusieurs raisons, comme, par exemple :

- Il s'agit des écarts correspondant aux revenus reportés par l'Etat et relatifs à des entreprises retenues dans le périmètre de réconciliation mais n'ayant pas soumis de formulaire de déclaration.
- Il s'agit des revenus reportés par la DGTCP mais qui n'ont pas pu être confirmés en tant que paiement par les sociétés.
- Il s'agit des paiements reportés par les entreprises mais qui n'ont pas pu être confirmés par la DGTCP.
- Il s'agit des écarts non significatifs. Ces écarts peuvent représenter les commissions sur les transferts effectués par les sociétés pétrolières sur le FNRH.

## LA PRODUCTION DU SECTEUR EXTRACTIF EN 2014

### Secteur minier

	Quantité (en tonnes)	Valeur	
		(Millions USD)	(Milliards MRO)
<b>Minerais de fer (a)</b>	<b>13 305 877</b>	<b>723 046</b>	<b>216 589</b>
SNIM	13 305 877	723 046	216 589
<b>Cuivre concentré ≈22% (b)</b>	<b>33 079</b>	<b>181 742</b>	<b>55 017</b>
MCM	33 079	181 742	55 017
<b>Or en tonnes (c)</b>	<b>9 341 (309 427)</b>	<b>374 940</b>	<b>113 502</b>
Tasiast Mauritanie LTD SA	7 819 (260 479)	318 837	96 518
MCM	1 522 (48 948)	56 103	16 983
<b>Argent (d)</b>	<b>0 450</b>	<b>0 276</b>	<b>0 083</b>
Tasiast Mauritanie LTD SA	0 450	0 276	0 083
<b>Total (a+b+c+d)</b>		<b>1 280 004</b>	<b>385 191</b>

### Secteur des Hydrocarbures

Sur la base des données déclarées par les sociétés pétrolières, la production de pétrole a atteint, en 2014, **2,01 millions de barils** (cette production provient du seul champ en production, Chinguetti) d'un montant de **61 565 milliards MRO** (203 472 millions USD).

## SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS ANTERIEURS

Chaque rapport annuel contient des recommandations visant à une amélioration de la gouvernance du secteur. Le tableau suivant présente ces recommandations tout en spécifiant celles qui ont été réalisées depuis la publication du rapport ou qui sont en cours de réalisation et celles qui n'ont pas été réalisées.

### Recommandations relatives à la gestion des revenus extractives

OBJECTIF	RECOMMANDATIONS ET MESURES PRISES	MISE EN PLACE (jusqu'à août 2016)
<b>RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE</b>		
<i>Assurer la crédibilité des données déclarées par l'Etat.</i>	<b>Certifications des données de l'Etat</b> : L'Inspection des Finances a été désignée comme organe de contrôle en charge de la vérification et certification des déclarations des régies financières de l'Etat.	✓
<i>Assurer la traçabilité des paiements dans le FNRH.</i>	<b>Prévoir une quittance pour les paiements au FNRH</b> : Un arrêté ministériel conjoint (MF/MPEM N°191 du 9 mars 2016) a été signé pour la mise en place de quittances qui seront délivrées par le trésor public aux sociétés pétrolières lors de paiement dans le FNRH.	✓
<i>Assurer la transparence des opérations réalisées.</i>	<b>Publication des états financiers des sociétés d'Etat</b> : la SNIM et la SMHPM ont publiés respectivement leurs rapports financiers.	✓
<b>RECOMMANDATIONS EN COURS DE MISE EN OEUVRE</b>		
<i>Assurer la traçabilité des paiements et un suivi rigoureux des recettes de l'Etat.</i>	<b>Traçabilité des paiements effectués par les sociétés pétrolières et minières</b> : Un arrêté ministériel conjoint (MF/MPEM N°191 du 9 mars 2016) a été signé pour la délivrance des quittances par le trésor public aux sociétés pétrolières lors de paiement des taxes.	✓
<i>Permettre un suivi rigoureux des revenus du secteur des hydrocarbures.</i>	<b>Ne pas accepter les paiements effectués par des sociétés pétrolières dans des comptes autres que le FNRH</b> : Une lettre-circulaire a été adressée par le MPEM aux compagnies pétrolières pour leur signifier que ces paiements doivent se faire dans le compte FNRH indiqué	✓

	dans la lettre circulaire.	
<i>Améliorer la redevabilité du FNRH.</i>	<b>L'audit du compte FNRH</b> : Les cabinets KMPG/CFA/SAGES CONSULTANT ont été sélectionnés pour auditer le compte.	✓
<b>OBJECTIF</b>	<b>RECOMMANDATIONS ET MESURES PRISES</b>	<b>MISE EN PLACE</b>
<b>RECOMMANDATIONS ENCORE NON MISES EN OEUVRE</b>		
<i>Améliorer la crédibilité des données divulguées.</i>	<b>Communications des états certifiés financiers des entreprises extractives</b> : Seule la compagnie El Aouj Mining Company et les sociétés filiales exclusives de sociétés en bourse sont soumises à cette obligation.	✗
<i>Assurer le contrôle adéquat des comptes de l'Etat.</i>	<b>L'audit annuel des comptes de l'Etat</b> : Activer la disposition relative à l'audit annuel des comptes de l'Etat par la Cour des Comptes et de publier les rapports correspondants.	✗
<i>Transparence sur l'identité de(s) propriétaire(s) réel(s) des sociétés extractives</i>	<b>Registre de la propriété réelle</b> : Mettre en place les dispositions nécessaires pour la tenue et la publication d'un registre public des propriétaires réels des sociétés qui soumissionnent, opèrent ou investissent dans les actifs extractifs.	✗

### Recommandations relative à la gestion du secteur extractif

<b>OBJECTIF</b>	<b>RECOMMANDATIONS ET MESURES PRISES</b>	<b>MISE EN PLACE (jusqu'à aout 2016)</b>
<b>RECOMMANDATIONS MISES EN OEUVRE</b>		
<i>Assurer la conformité avec les exigences du standard ITIE.</i>	<b>Mise à jour de la base de données du cadastre minier</b> : Les données manquantes ont été communiquées pour le secteur minier et pétrolier, la date de fin de validité et la date de demande pour les permis pétroliers ont été communiquées.	✓
<i>Renforcer la gouvernance du secteur.</i>	<b>Actualisation régulière de cadastre minier</b> : Aucune insuffisance n'a été remarquée dans la situation des permis de 2014. La mise à jour du cadastre s'effectue en temps réel.	✓
<b>OBJECTIF</b>	<b>RECOMMANDATIONS ET MESURES PRISES</b>	<b>MISE EN PLACE</b>
<b>RECOMMANDATIONS EN COURS DE MISE EN OEUVRE</b>		

<b>Accroître la transparence.</b>	<b>La Mise en place d'une base de données sur le secteur extractif :</b> Un accord a été signé avec la GIZ pour le financement de la mise en place de la base de données.	✓
<b>Assurer la dissémination des informations et l'identification des nouveaux intervenants.</b>	<b>Mise à jour de la base de données des entreprises opérant dans le secteur minier</b> et l'actualisation régulière du Cadastre minier (Le Comité National a eu l'accord de principe de la GIZ pour l'obtention d'un financement dans le cadre de la mise en place d'une base de données sur le secteur extractif).	✓
<b>Assurer un meilleur accès au grand public</b>	<b>Publication des contrats miniers :</b> Il est recommandé d'activer la disposition relative à la publication des contrats miniers et de prévoir la publication des contrats. Le rapport ITIE 2014 constate que la recommandation a été initié et en cours de mise en œuvre.	✓
<b>RECOMMANDATIONS ENCORE NON MISES EN OEUVRE</b>		
<b>Assurer accès du grand public aux contrats.</b>	<b>La mise à jour des contrats pétroliers publiés :</b> Les derniers contrats mis en ligne sur le site du Ministère en charge du Pétrole datent de 2007.	✗

D'autres recommandations ont été également formulées concernant **l'évolution du périmètre du rapport ITIE** :

De même, certaines de ces **recommandations ont été satisfaites ou sont en cours**, comme ;

- Sensibilisation des parties déclarantes sur l'importance de communiquer toutes les données sollicitées (en cours),
- Attestation des formulaires de déclaration,
- Certification des formulaires de déclaration des administrations publiques (L'IGF a procédé à la certification de la déclaration de la DGTCP),
- La régularité de publication des Rapports ITIE
- La préservation du principe de déclaration additionnelle des « Autres revenus/paiements significatifs » pour les prochains exercices ITIE.

Par contre, d'autres **n'ont pas été satisfaites**, comme ;

- Le respect des délais de soumissions des formulaires de déclaration,
- L'inclusion de l'Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS) dans le périmètre de conciliation des rapports ITIE futurs,
- L'implication de toutes les parties prenantes dans les travaux de conciliation des flux des paiements pour éviter le retard dans la soumission des formulaires de déclaration.

## **La Nouvelle Norme ITIE 2016**

La norme ITIE 2016 encourage les pays à faire usage des systèmes d'informations existants pour la collecte des données ITIE et rendre les résultats transparents à la source plutôt que de produire cet exercice grâce à des rapports ITIE.

### **Divulgations des propriétés réelles des entreprises extractives**

L'aspect le plus novateur de la norme ITIE 2016 est que l'identité de ceux qui possèdent et profitent des activités extractives doit désormais être divulguée (cette exigence prendra effet à partir de 2020).

### **De l'utilités des sites web**

Les pays qui ont des systèmes forts seront à présent en mesure d'intégrer la transparence dans les portails des gouvernements, les sites Internet et les systèmes plutôt que de reproduire les données dans un Rapport ITIE. Ceci devrait rendre la mise en œuvre plus durable et en permettre une meilleure appropriation par les gouvernements.

### **Des efforts pour aller au-delà des exigences minimales**

L'évaluation des pays mettant en œuvre l'ITIE, prendra davantage en compte, la diversité des contextes des pays, la reconnaissance des efforts pour aller au-delà des exigences minimales, et l'encouragement de l'amélioration continue dans la mise en œuvre.

### **Suivi des recommandations des rapports ITIE**

Les changements comprennent une plus grande attention à faire en sorte que les recommandations des rapports ITIE soient suivies par les gouvernements et les groupes multipartites.

## COMITE NATIONAL ITIE

Le comité national est composé des membres suivants :

### ETAT

- Djibi Sow, Conseiller du Premier Ministre, Président
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)
- Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)
- Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEM)
- Ministère chargé des Relations avec la Société Civile
- Banque Centrale de Mauritanie (BCM)

### ENTREPRISES MINIERES

- Kosmos Energy Mauritanie
- MCM
- SMHPM
- SNIM – SEM
- Sphère Mauritanie
- Tullow Oil
- Tasisast Mauritanie Limited SA
- TOTAL E & P Mauritanie

### SOCIETE CIVILE

- Cyber Forum Société Civile (2 membres)
- Ordre Nationale des Expert Comptable (1 membre)
- Associations des presses (2 membres)
- Association des maires de Mauritanie (2 membres)
- Ordre National des Avocats (1 membre)
- Coalition Mauritanienne PCQVP (3 membres)
- Plate forme des organisations non étatiques (3membres)

## **INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES QU'ON PEUT TROUVER DANS LE RAPPORT ITIE 2014**

Des informations supplémentaires concernant entre autres des exportations du secteur extractif en 2014, du contexte des industries extractives en Mauritanie et des analyses des données ITIE et des revenus extractives,

Vous pouvez consulter l'intégralité du Rapport 2014  
Disponible sur notre Page Web : [www.itie-mr.org](http://www.itie-mr.org)

\*\*\*

### **Publiée par**

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société

Bonn et Eschborn, Allemagne

Programme Bonne Gouvernance,

Responsable : Andreas Schlötterer

Sur mandat du

Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) de la République fédérale d'Allemagne



Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les  
Industries Extractives CN-ITIE

Adresse : Ilot C – Lot N° 25 ZRD, Nouackchott, Mauritanie

Tel : 00 222 45 24 30 83 – Email : [info@itie-mr.org](mailto:info@itie-mr.org)

Site Web : [www.itie-mr.org](http://www.itie-mr.org)